

**DECISION DU PRESIDENT
N° DEC_2026_007**

**Relative à la demande de subventions dans le cadre de la réalisation d'une
voie verte à la Neuville**

Le Président de la Communauté de Communes Pèvèle Carembault,

Vu l'article L5211-9, L5211-10 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article L. 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 209-1428 du 24 décembre 2019, dite Loi d'Orientation des Mobilités,

Vu la délibération n°CC_2021_007 du Conseil communautaire du 15 février 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2021 relatif au transfert de la compétence « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code » à compter du 1er juillet 2021.

Vu la délibération n°CC_2020_178 du Conseil communautaire du 7 décembre 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC_2026_92 en date du 4 mai 2026 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président

Considérant que par cette délibération, le Conseil communautaire autorise le Président à demander des subventions et à approuver les plans de financement, conformément aux autorisations budgétaires,

La Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a pour projet de réaliser le projet de d'aménagement d'une voie verte le long du chemin du Tour des Jardins sur la commune de la Neuville

La présente décision communautaire a pour objet de solliciter des subventions auprès de l'Etat et du département du Nord, et de définir le plan de financement de ce projet.



DECIDE :

ARTICLE 1^{er}— La présente décision communautaire a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département du Nord pour le projet d'aménagement d'une voie verte le long du chemin du Tour des Jardins sur la commune de la Neuville dans les conditions suivantes :

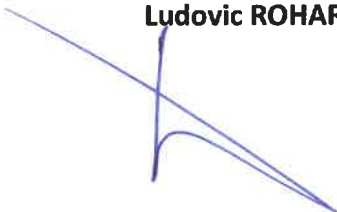
Voie verte traversée de la Neuville				
<i>Plan de financement</i>				
Montant des travaux		DSIL 2026	APCD 2026	Pévele Carembault
		40,00%	40,00%	20,00%
418 465,00 €		167 386,00 €	167 386,00 €	83 693,00 €
Total	418 465,00 €	167 386,00 €	167 386,00 €	83 693,00 €

ARTICLE 2 — La présente décision autorise Monsieur le Président à signer tout document afférant à ce projet.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 2 juin 2026

Le Président

Ludovic ROHART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC_2026_007
Objet :	Décision du Président relative à la demande de subventions dans le cadre de la réalisation d'une voie verte à La Neuville
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20260602-DEC_2026_007-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	947 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : VO_APCD_000089_CCPC2026_VOIE VERTE LA NEUVILLE_demande subvention signe _2_.pdf Nom métier : 99_AR-059-200041960-20260602-DEC_2026_007-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	97.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	12 juin 2026 à 13h05min11s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	12 juin 2026 à 13h05min19s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	12 juin 2026 à 13h05min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juin 2026 à 13h05min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juin 2026 à 13h05min33s	Reçu par le MI le 2026-06-12